

[S'abonner](#)[Ma ville](#) ▾[Municipales](#) ▾[Actualités](#) ▾[Faits divers](#)[Société](#) ▾[Vidéos](#) ▾

Son inattention au volant a coûté la vie à une retraitée sur un passage piéton à Saint-Tropez : le chauffard échappe à la prison ferme

Le 26 juin 2025 à Saint-Tropez, Danielle Opinel, 78 ans, était fauchée alors qu'elle traversait sur un passage piéton. Elle décédait le lendemain des suites de ses blessures. Le conducteur à l'origine de l'accident a été condamné ce jeudi à 3 ans d'emprisonnement avec sursis.

[🔖 Enregistrer](#) [🔗 Partager](#)**VINCENT WATTECAMPS**

CRÉÉ LE 26 MARS 2026 • 18:50

MIS À JOUR LE 26 MARS 2026 • 18:51

V.W

À l'audience, le prévenu, en larmes, a présenté plusieurs fois ses excuses à la famille de la victime.

MIS À JOUR LE 26 MARS 2026 • 18:51



des courses.

Neuf mois après, lors de son procès pour homicide involontaire ce jeudi devant le tribunal correctionnel de Draguignan, Hyazide assure n'avoir « pas vu » Danielle et son chariot sur le passage piéton. Même sur cette portion limitée à 30 km/h - l'enquête n'a pas permis d'établir un quelconque excès de vitesse ou un usage du téléphone au volant - le choc a été assez violent pour projeter la septuagénaire dix mètres plus loin.

« Je respectais la limitation de vitesse, ajoute le prévenu, en larmes. Un système sonore me prévient en cas de dépassement. Et il y a un ralentisseur à cet endroit. » Est-ce parce que, justement, la route était droite, la vue dégagée et son allure modéré que Hyazide a été distrait ? *« J'avais des courses côté passager, j'ai dû les remettre en place à ce moment-là. C'était un petit geste de quotidien aux conséquences dramatiques. »* Une seconde d'inattention pour une vie.

De « malheureux ratés » dans la prise en charge ?

Négatif à l'alcool comme aux stupéfiants, Hyazide s'est précipité au secours de sa victime. Danielle était alors encore consciente. *« Mais elle avait peur, elle avait mal, elle se voit mourir, note Me Barthélémy. Une première fois. La seconde sera à l'hôpital de Gassin quelques heures plus tard. »*

Si l'enquête n'a pas retenu de faute médicale à l'encontre des différents soignants intervenus dans ce dossier, l'avocat pointe « **de malheureux ratés dans la prise en**

charge » de Danielle.

« Un tri sélectif » déplore sa fille Nina, qui verra sa mère patienter de longues heures dans un couloir des urgences alors que l'hématome sous-dural pointait. L'IRM ne fera que le confirmer. En début de journée du 27 juin, la retraitée sera placée en soins palliatifs.

*« On sait que l'été, dans le golfe de Saint-Tropez, c'est la cohue, poursuit le bâtonnier. **Nos établissements hospitaliers sont sous-dimensionnés pour faire face à l'afflux de population.** Une évacuation rapide de Danielle vers un autre centre, à Toulon ou ailleurs, aurait peut-être permis de la sauver. Ou pas. On ne le saura jamais. Le personnel a fait avec les moyens du bord. On ne peut pas leur en vouloir, juste le regretter. »*

Permis de conduire annulé

La procureure Stéphanie Félix s'attache pour sa part aux circonstances de l'accident et au passé judiciaire du prévenu, **déjà condamné à trois reprises par le passé pour des délits routiers.** *« Quand on est au volant d'un véhicule, on doit faire attention. On ne peut pas farfouiller dans ses courses en tenant le volant d'une main, même à faible allure. D'autant plus quand on se dit professionnel et qu'on souhaite poursuivre dans cette voie. »*

Sans aller jusqu'à une peine d'emprisonnement ferme requise par le ministère public, le tribunal condamne Hyazide à trois ans d'emprisonnement avec sursis et prononce l'annulation de son permis de conduire avec interdiction de le passer à nouveau durant dix mois.